



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pollution électromagnétique

Question écrite n° 44800

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la récente décision d'une cour d'appel de démonter une antenne relais dans le Rhône au motif que l'angoisse créée par cette antenne subie par les riverains est constitutive d'un trouble anormal au voisinage. Il lui demande s'il est aujourd'hui prouvé l'absence totale de risque et quelles sont les études en sa possession sur les conséquences sanitaires et environnementales de l'implantation d'antennes relais, téléphonie mobile, bornes wifi, etc.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44800

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2736

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)